

# **Patriarcat : l'Inde est malade des viols, le gouvernement patauge**

mardi 26 juin 2018, par [LENOIR Romain](#) (Date de rédaction antérieure : 9 mai 2018).

**Après plusieurs agressions d'une rare violence perpétrées contre des adolescentes, dont les auteurs étaient notoirement hindous, le gouvernement Modi a décidé de rendre les viols sur mineure de moins de 12 ans passibles de la peine capitale. Mais en même temps, il envisage d'imposer aux victimes mineures de saisir la justice avant d'atteindre leurs 25 ans.**

Chaque jour, en Inde plus qu'ailleurs, regarder la télévision ou lire les sites d'information apporte inévitablement son lot de viols, au point que l'attention se perd et les faits divers se banalisent, jusqu'à ce qu'un drame plus affreux que les autres réveille, une à deux fois par mois, le quidam... Alors que les nouvelles se répètent, le durcissement régulier du code pénal par les autorités semble ne produire aucun effet sur le comportement des violeurs.

C'est dans ce contexte pesant que deux affaires épouvantables, révélées dimanche 6 mai, ont paru presque banales. Au Jharkhand, un État de l'est du sous-continent, une adolescente de 16 ans a été enlevée lors d'un mariage et violée dans une forêt. Sa famille s'est aussitôt plainte auprès du conseil des anciens du village, lequel a ordonné à deux accusés d'effectuer cent exercices d'abdominaux et de verser une amende de 50 000 roupies (627 euros). Furieux de la sentence, les suspects ont alors roué de coups les parents de la jeune fille et incendié leur maison avec cette dernière à l'intérieur. Depuis, la victime lutte entre la vie et la mort, à l'hôpital. Une autre jeune fille de la région, violée le même jour, a eu moins de chance : brûlée vive, elle a rapidement succombé à ses blessures.

D'après le ministère de la justice, plus de 64 000 viols de mineurs ont été signalés dans les tribunaux en 2016 et la Cour suprême, le 1<sup>er</sup> mai, a fait état de près de 113 000 dossiers en attente d'instruction. La réalité est hélas bien pire, du fait du silence qui entoure ces crimes dans une société toujours très patriarcale. Les dernières statistiques de l'enquête nationale sur la santé familiale évaluent à 99 % la proportion de violences sexuelles qui ne sont jamais révélées au grand jour. Selon le ministère des droits des femmes, 53 % des enfants indiens sont victimes un jour ou l'autre de ce genre d'abus.

En 2012, l'émission télévisée « Satyameva Jayate » (« La vérité seule triomphe »), diffusée sur le réseau du groupe Star India, avait avancé d'autres chiffres consternants : d'après ses calculs, les trois quarts des viols d'enfants se produisent avant l'âge de 10 ans et dans deux cas sur trois, ils sont le fait d'un membre de la famille (dans 33 % des cas par un oncle, 14 % par le père, 14 % par un cousin, 3 % par un grand-père, 3 % par un frère). Les voisins, les enseignants et les responsables religieux arrivent derrière mais dans de plus en plus de cas, le viol est en rapport avec le regain de communautarisme exacerbé dont l'Inde souffre depuis l'arrivée au pouvoir de Narendra Modi, il y a quatre ans.

Au mois d'avril, le pays a ainsi été bouleversé par le récit d'une autre horreur survenue trois mois plus tôt, au Jammu-et-Cachemire cette fois, dans l'extrême nord de l'Inde. À la faveur des

témoignages et des aveux recueillis par les enquêteurs, on a appris qu'une fillette de 8 ans appartenant à une communauté de bergers nomades de confession musulmane avait été kidnappée à Kathua par huit hommes, dont quatre policiers, pour être séquestrée dans un bois où elle sera droguée, torturée et violée durant près d'une semaine, avant d'être achevée à coups de pierres.

Les auteurs présumés de ce crime ont depuis été identifiés comme étant des hindous radicaux, en faveur desquels une manifestation de soutien a eu lieu en présence de deux ministres du gouvernement régional du Jammu-et-Cachemire, encartés au BJP, la formation politique de Narendra Modi. Les élus ont été par la suite poussés à la démission mais leur attitude avait de quoi soulever de sérieuses interrogations, alors qu'au même moment était instruit un dossier de viol survenu en 2017 à Unnao, en Uttar Pradesh, sur une adolescente de 17 ans dont l'agresseur présumé était un élu régional du BJP. L'intéressé est aujourd'hui derrière les barreaux.

### **« La peine de mort n'a aucun effet dissuasif »**

Les mouvements laïques et les partis de gauche montrent du doigt le premier ministre, dont le silence sur toutes les violences religieuses survenant en Inde n'a qu'un résultat chez les plus fanatiques de ses partisans : encourager ces derniers à commettre toujours plus d'exactions en tous genres contre les musulmans, qu'il s'agisse de les lyncher pour avoir supposément consommé de la viande de bœuf, ou de les inciter à quitter le territoire pour rejoindre le Pakistan, l'obsession des nationalistes hindous.

Le 13 avril, sous la pression médiatique, Narendra Modi a fini par s'exprimer à propos des viols de Kathua et Unnao, déclarant que ceux-ci jetaient « la honte sur le pays et la société indienne tout entière », promettant « que justice sera faite » et « qu'aucun coupable ne sera épargné ». En déplacement à Londres quelques jours plus tard, le chef du gouvernement a accusé l'opposition de politiser les viols à des fins électorales. « Un viol est un viol, a-t-il dit, il n'y a pas pire façon de régler le problème que de comparer le nombre de viols commis sous tel ou tel gouvernement. »

Cependant, Modi ne pouvait en rester là, alors qu'une élection régionale capitale pour sa carrière politique se joue le 12 mai au Karnataka, l'État dont Bangalore est la capitale et qui constitue aujourd'hui, avec le Pendjab et le territoire administratif de Pondichéry, l'un des derniers bastions de son ennemi juré, le Parti du congrès. Fin avril, New Delhi a donc adopté une ordonnance punissant de la peine de mort les viols commis sur les fillettes de moins de 12 ans. Une décision prise à la va-vite et immédiatement critiquée par les milieux universitaires et associatifs.

« Personne ne peut croire que la peine capitale empêchera les violeurs potentiels de se livrer à des actes aussi diaboliques que ceux commis à Kathua et Unnao », estime Gopalkrishna Gandhi, professeur d'histoire à l'université Ashoka de Delhi. « Ce qu'il faut pour éviter de tels agissements pervers, c'est assurer une vigilance incessante et donner au pays les moyens de mener des enquêtes rapides et efficaces, capables d'aboutir à des peines proportionnées. L'échafaud ne devrait pas devenir l'outil d'une justice expéditive et insensible. »

Cette ordonnance est « une mesure malencontreuse qui laisse à penser que le pouvoir ne comprend pas les fondements sociaux du viol et qui sape les droits de l'homme et les luttes du mouvement des femmes pour un monde sans violence », a expliqué pour sa part Deepti Priya Mahotra, professeur de sciences politiques à l'institut Dayalbagh d'Agra, dans les colonnes de *The Indian Express*.

Fondatrice du Centre juridique Majlis de Bombay, qui aide les femmes à défendre leurs droits dans les tribunaux, Flavia Agnes abonde dans ce sens. « En aucun cas, je ne suis favorable à la peine capitale, même pour les viols suivis de meurtre. De nombreux pays l'ont abolie et nous, nous

élargissons son champ d'application, alors que nous savons très bien que le fait de rendre les lois plus sévères n'a aucun effet dissuasif sur quiconque », déplore-t-elle. Il vaudrait mieux parler des violences sexuelles dans les écoles mais la simple idée d'éducation sexuelle, dit-elle, « reste taboue pour tous les gouvernements qui se succèdent ».

Le pouvoir actuel, en tous les cas, n'a pas de réponse claire à apporter au problème. Dimanche 6 mai, le cabinet de la ministre chargée des droits des femmes et des enfants, Maneka Gandhi, a fait fuiter dans la presse l'idée d'instaurer un délai de prescription pour les viols sur mineur. Pour le moment, il n'existe aucun délai de la sorte pour les faits passibles de peines de prison supérieures à trois ans (ce qui est le cas des viols sur mineur). Un texte serait en préparation pour imposer aux femmes ayant subi une ou des agressions sexuelles, lorsqu'elles étaient mineures, de saisir la justice avant l'âge de 25 ans. Au-delà de sept ans après leur majorité, estime le ministère, « les indices éventuellement prélevés sur la victime et l'agresseur perdent de leur valeur ». Une position curieuse quand on voit, à la faveur du mouvement #MeToo, le temps qu'il faut à tant de victimes pour porter plainte ou simplement parler.

Si elle confirme le projet, Maneka Gandhi n'en sera pas à sa première décision controversée. Depuis qu'elle siège au gouvernement de Narendra Modi, elle s'est illustrée par son refus de reconnaître l'existence du viol conjugal, une notion selon elle « étrangère à la culture indienne ». Pour la petite histoire, il faut savoir que Maneka Gandhi n'est autre que la tante de Rahul Gandhi, président du parti du Congrès. Elle s'est lancée en politique en optant pour le camp adverse de sa famille, non par conviction, mais à la suite du crash de l'avion piloté par son mari, Sanjay Gandhi, lequel était à l'époque le dauphin désigné d'Indira Gandhi. Après l'accident, survenu en 1980, c'est le frère de Sanjay, Rajiv, qui avait repris le flambeau de la dynastie. Les deux belles-sœurs, Maneka et Sonia Gandhi, se sont depuis lors toujours copieusement détestées.

ROMAIN LENOIR

---

**P.-S.**

\* MEDIAPART. 9 MAI 2018 :

<https://www.mediapart.fr/journal/international/090518/l-inde-est-malade-des-viols-le-gouvernement-patauge?onglet=full>